

que la Parole nous donne: la confession, c'est-à-dire la repentance. Et si cela est vrai pour chacun de nous en particulier, c'est vrai pour l'Assemblée tout entière.

Mais la confession du péché et la repentance ne sont sincères qu'en ce qu'elles sont suivies de l'abandon du péché. «**Celui qui confesse ses transgressions et les abandonne, obtiendra miséricorde**» (Prov. 28:13). Et il semble bien que lorsque Phinéas dit: «**Nous ne nous sommes pas purifiés jusqu'à aujourd'hui**», c'est que toute participation avec l'idolâtrie de Madian n'avait pas entièrement cessé.

Seule une humiliation réelle et profonde, avec le sentiment de *notre* propre culpabilité, la confession de *notre* péché et l'abandon complet du mal pourront nous en purifier, s'il s'en est glissé dans une assemblée. Ce mal n'est-il pas souvent, comme dans l'affaire de Péor, le mépris des droits du Seigneur et de la sainteté de Son Assemblée?

Que le Seigneur nous donne à tous, bien-aimés, ce même souci qu'avait Phinéas de la sainteté qui sied à Sa maison!

M.J.Kœchlin

SL 34, Grand'Rue 30340 CÉLAS (France) — Mai 1994 — N° ed040

3

auraient pu la faire oublier: traversée du Jourdain, séjour à Guilgal, chute de Jéricho, prise de possession du pays de la promesse, etc. Tous ces faits marquants — et souvent glorieux — auraient pu paraître suffisants pour effacer cette malheureuse affaire. Aux yeux des hommes, oui, mais pas aux yeux de Dieu, ni de son serviteur Phinéas, qui est obligé de constater: «**Est-ce peu de chose que l'iniquité de Péor, dont nous ne nous sommes pas purifiés jusqu'à aujourd'hui, quoiqu'il y ait eu une plaie sur l'assemblée de l'Eternel?**» (Jos. 22:17).

Et cependant, s'il y avait un seul homme parmi le peuple qui ne fût pas responsable du péché de Péor, c'était bien Phinéas qui s'était levé contre le coupable et l'avait mis à mort. Pourtant ne dit-il pas: «**...dont nous ne sommes pas purifiés**», prenant humblement, comme Daniel plus tard, et comme l'a fait d'une manière bien plus parfaite encore le Seigneur, sa place au milieu d'un peuple coupable? Mais que faut-il donc pour que l'assemblée soit purifiée si, ni la punition, ni les années, ni même l'innocence de certains ne peuvent le faire? «**Si nous confessons nos péchés, Il est fidèle et juste pour nous pardonner nos péchés et nous purifier de toute iniquité**» (1 Jean 1:9). C'est là le seul moyen de purification

PHINÉES

fils d'Éléazar

Phinéas est un homme qui a eu, avant tout, le souci de la gloire de Dieu. Il vaut donc bien la peine de considérer ce qu'il a fait, car «**cela lui a été compté à justice, de génération en génération, pour toujours**» (Ps. 106:31).

La Parole nous apprend que Balaam, après avoir été empêché par Dieu de maudire le peuple et de réaliser ainsi l'espoir de Balak, a enseigné à ce dernier «**à jeter une pierre d'achoppement devant les fils d'Israël, pour qu'ils mangeassent des choses sacrifiées aux idoles, et qu'ils commissent la fornication**»

2

(Apoc. 2:14). Satan pense être venu ainsi à bout de son dessein, qui était d'éloigner par ce moyen le peuple et de le séparer de l'Eternel. Moïse et les fils d'Israël pleuraient en voyant le mal introduit par Zimri dans l'assemblée. Il Mais les pleurs ne suffisent pas à Phinéas. Il frappe Zimri et la plaie envoyée par l'Eternel s'arrête après avoir causé la mort de vingt-quatre mille hommes (Nombres 25).

On pourrait être tenté de penser que toute l'affaire était ainsi réglée: péché commis, puis punition. Tout pouvait paraître maintenant en ordre aux yeux des Israélites, et celui qui serait revenu sur l'affaire n'eût certainement pas été écouté, car l'homme confond facilement punition avec purification. Le peuple avait été puni, mais pour être purifié, il faut autre chose qu'une punition. Et le peuple ne s'était pas purifié de son péché, même si propitiation avait été faite, comme la Parole le dit.

Une question liquidée pour l'homme ne l'est pas par cela même pour Dieu. Elle ne l'est pas non plus pour celui qui a le souci de Sa gloire. Encore huit ans plus tard l'affaire de Péor n'était pas réglée pour Phinéas, malgré la peste qui avait frappé le peuple. Et pourtant il s'était passé bien des choses dans l'intervalle qui

que la Parole nous donne: la confession, c'est-à-dire la repentance. Et si cela est vrai pour chacun de nous en particulier, c'est vrai pour l'Assemblée tout entière.

Mais la confession du péché et la repentance ne sont sincères qu'en ce qu'elles sont suivies de l'abandon du péché. «**Celui qui confesse ses transgressions et les abandonne, obtiendra miséricorde**» (Prov. 28:13). Et il semble bien que lorsque Phinéas dit: «**Nous ne nous sommes pas purifiés jusqu'à aujourd'hui**», c'est que toute participation avec l'idolâtrie de Madian n'avait pas entièrement cessé.

Seule une humiliation réelle et profonde, avec le sentiment de *notre* propre culpabilité, la confession de *notre* péché et l'abandon complet du mal pourront nous en purifier, s'il s'en est glissé dans une assemblée. Ce mal n'est-il pas souvent, comme dans l'affaire de Péor, le mépris des droits du Seigneur et de la sainteté de Son Assemblée?

Que le Seigneur nous donne à tous, bien-aimés, ce même souci qu'avait Phinéas de la sainteté qui sied à Sa maison!

M.J.Kœchlin

SL 34, Grand'Rue 30340 CÉLAS (France) — Mai 1994 — N° ed040

3

auraient pu la faire oublier: traversée du Jourdain, séjour à Guilgal, chute de Jéricho, prise de possession du pays de la promesse, etc. Tous ces faits marquants — et souvent glorieux — auraient pu paraître suffisants pour effacer cette malheureuse affaire. Aux yeux des hommes, oui, mais pas aux yeux de Dieu, ni de son serviteur Phinéas, qui est obligé de constater: «**Est-ce peu de chose que l'iniquité de Péor, dont nous ne nous sommes pas purifiés jusqu'à aujourd'hui, quoiqu'il y ait eu une plaie sur l'assemblée de l'Eternel?**» (Jos. 22:17).

Et cependant, s'il y avait un seul homme parmi le peuple qui ne fût pas responsable du péché de Péor, c'était bien Phinéas qui s'était levé contre le coupable et l'avait mis à mort. Pourtant ne dit-il pas: «**...dont nous ne sommes pas purifiés**», prenant humblement, comme Daniel plus tard, et comme l'a fait d'une manière bien plus parfaite encore le Seigneur, sa place au milieu d'un peuple coupable? Mais que faut-il donc pour que l'assemblée soit purifiée si, ni la punition, ni les années, ni même l'innocence de certains ne peuvent le faire? «**Si nous confessons nos péchés, Il est fidèle et juste pour nous pardonner nos péchés et nous purifier de toute iniquité**» (1 Jean 1:9). C'est là le seul moyen de purification

PHINÉES

fils d'Éléazar

Phinéas est un homme qui a eu, avant tout, le souci de la gloire de Dieu. Il vaut donc bien la peine de considérer ce qu'il a fait, car «**cela lui a été compté à justice, de génération en génération, pour toujours**» (Ps. 106:31).

La Parole nous apprend que Balaam, après avoir été empêché par Dieu de maudire le peuple et de réaliser ainsi l'espoir de Balak, a enseigné à ce dernier «**à jeter une pierre d'achoppement devant les fils d'Israël, pour qu'ils mangeassent des choses sacrifiées aux idoles, et qu'ils commissent la fornication**»

2

(Apoc. 2:14). Satan pense être venu ainsi à bout de son dessein, qui était d'éloigner par ce moyen le peuple et de le séparer de l'Eternel. Moïse et les fils d'Israël pleuraient en voyant le mal introduit par Zimri dans l'assemblée. Mais les pleurs ne suffisent pas à Phinéas. Il frappe Zimri et la plaie envoyée par l'Eternel s'arrête après avoir causé la mort de vingt-quatre mille hommes (Nombres 25).

On pourrait être tenté de penser que toute l'affaire était ainsi réglée: péché commis, puis punition. Tout pouvait paraître maintenant en ordre aux yeux des Israélites, et celui qui serait revenu sur l'affaire n'eût certainement pas été écouté, car l'homme confond facilement punition avec purification. Le peuple avait été puni, mais pour être purifié, il faut autre chose qu'une punition. Et le peuple ne s'était pas purifié de son péché, même si propitiation avait été faite, comme la Parole le dit.

Une question liquidée pour l'homme ne l'est pas par cela même pour Dieu. Elle ne l'est pas non plus pour celui qui a le souci de Sa gloire. Encore huit ans plus tard l'affaire de Péor n'était pas réglée pour Phinéas, malgré la peste qui avait frappé le peuple. Et pourtant il s'était passé bien des choses dans l'intervalle qui